

# Fiche produit

# Vitamin' C

Additif pour l'alimentation animale



Désignation	<b>VITAMIN' C</b> ADDITIF NUTRITIONNEL ET TECHNOLOGIQUE		
Conditionnements	1 Kg réf. VIT-C-1-AGRI	2 kg réf. VIT-C-2-AGRI	8 kg réf. VIT-C-8-AGRI
Domaines d'applications	Tous types d'élevages.		
Actions	<p>Anti-oxydant puissant, VITAMIN' C permet d'acidifier et de diminuer le potentiel rédox de l'eau de boisson et/ou de l'aliment. Sa composition 100 % pure, hydrosoluble et de qualité permet un apport vitaminique efficace.</p>		
Dosages, mises en œuvre et fréquences d'administration	<p><b>IMPORTANT</b> : lors de la manipulation et du mélange, utiliser si possible, un ustensile non métallique.</p> <p><b>DOSAGES STANDARDS ADAPTABLES :</b></p> <p><b>Eau de boisson</b> : 50 à 150 g/1000 litres d'eau en fonction du type d'élevage.</p> <p><b>Elevage porcin</b> : possibilité de mélanger avec l'aliment : 100 à 300 g/tonne d'aliment sec.</p> <p><b>FREQUENCE D'ADMINISTRATION</b> : cure de 1 à 5 jours, avant et pendant une période où les animaux se trouvent exposés à un stress (sevrage, mise en lot, desserrage, mise bas, transport, ...).</p> <p><b>MISE EN ŒUVRE :</b></p> <p><b>Eau de boisson</b> : Pré mélanger la quantité nécessaire avec de l'eau puis verser le mélange, de façon homogène soit manuellement soit par pompe doseuse dans l'eau de boisson ou l'aliment</p> <p>Afin de bénéficier pleinement des vertus de VITAMIN' C ne pas mélanger trop longtemps à l'avance.</p>		
Composition	100 % acide L-ascorbique. pH : 2,1 à 2,6		
Stockage	Afin de préserver la qualité du produit, conserver à l'abri de la lumière, de l'humidité, du gel et de la chaleur. Conserver le sachet anti humidité présent dans le pot. Refermer correctement le pot après chaque utilisation.		
Remarques - Conseils	<p>Les effets de VITAMIN' C sont renforcés si :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'eau de boisson est traitée par un PlocherKat,</li><li>- l'animal est traité avec Plocher T et ActiVital.</li></ul> <p>VITAMINE C n'est pas un médicament et ne dispense en aucun cas de soins vétérinaires.</p>		

**Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE n° 834/2007**

Commercialisé en France par ECONATURE  
516 route d'Angresse – 40230 Bénesse-Maremne – 05.58.77.50.59